

temps, à l'égard du déficit croissant concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le secrétaire général a prévu que le chiffre pourrait atteindre 140 millions de dollars à la fin de 1963 et c'est une contradiction de notre époque de voir qu'il nous est possible d'assurer aussi facilement, comme nous le devons, nos moyens de défense, et combien il est difficile, du même coup, de trouver l'argent nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation établie à San Francisco en vue de chercher des moyens pacifiques, comme la conciliation, le jugement et la discussion, pour régler les différends entre les nations au lieu d'avoir recours à la force.

Nous estimons que tous les membres des Nations Unies devraient se partager le fardeau financier, non pas seulement certaines grandes puissances et certaines puissances de moindre importance, mais toutes les grandes puissances et tous les autres pays. Il y a lieu, bien entendu, de réduire en quelque sorte la cotisation des pays sous-développés quand le maintien de la paix coûte cher, mais il n'y a aucune raison de dispenser de leurs obligations financières ceux qui ont les moyens de payer.

Nous croyons que les opérations en vue de maintenir la paix au Congo et au Moyen-Orient devraient se poursuivre tant qu'elles seront jugées nécessaires au point de vue pratique et pour d'autres motifs. C'est pourquoi nous avons appuyé le maintien de la force des Nations Unies au Congo pour une nouvelle période de six mois, c'est-à-dire jusqu'en juin 1964. Nous croyons qu'il faut maintenir la force d'urgence des Nations Unies. Nous nous opposerions à ce qu'elle soit réduite si, par le fait même, elle allait devenir moins efficace et si la stabilité à laquelle tout le monde aspire au Moyen-Orient s'en trouvait compromise. Nous croyons que ces organismes chargés d'assurer la paix ne sauraient demeurer efficaces sans la conclusion d'ententes financières satisfaisantes.

La dernière initiative prise par les Nations Unies en vue de maintenir la paix, initiative à laquelle le Canada participe en fournissant une part importante du personnel et des services d'entretien de l'unité aérienne, est l'envoi d'une mission d'observateurs au Yémen dont le très honorable représentant a sans doute beaucoup entendu parler au cours de son voyage au Moyen-Orient il y a quelques mois. Il était conforme à la politique du Canada, qui est d'appuyer cet aspect fondamental de l'activité des Nations Unies, que le gouvernement de notre pays décide de prendre part à cette opération, répondant ainsi à la demande du secrétaire général. Cela présentait un risque. Au début, la Yougoslavie et le Canada ont participé à l'entreprise, la

Yougoslavie ayant fourni les forces de terre et le Canada, l'unité aérienne. Les gouvernements de la République arabe unie et de l'Arabie saoudite se sont engagés à assurer le financement nécessaire pendant une première période de deux mois. Après qu'on eut renouvelé l'engagement pour financer les opérations pendant quatre autres mois, le secrétaire général a prolongé la durée de la mission jusqu'au 4 janvier 1964; à ce moment-là, je pense que le conseil de sécurité réexaminera la situation.

Mais je dois souligner à ce propos que la mission des Nations Unies au Yémen est essentiellement une opération temporaire qui se limite à observer et à vérifier les progrès du désengagement. La mission n'est pas chargée de la surveillance ni de la mise en vigueur de l'accord. Malheureusement, le désengagement n'a pas progressé jusqu'ici à un rythme encourageant et je dois me contenter d'espérer sincèrement que la prolongation de la période de responsabilité de cette mission permettra de mettre cet accord en vigueur de façon plus efficace. J'espère également qu'on utilisera ce délai pour élaborer une méthode d'observation civile mieux adaptée à la situation qui existe au Yémen.

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre me permet-il une question? Combien de Canadiens font partie de l'opération au Yémen?

**L'hon. M. Martin:** Je n'ai pas ici le chiffre exact mais il y en a entre 20 et 30. Il faut empêcher que les parties intéressées utilisent la présence de la mission des Nations Unies pour camoufler le rôle qu'elles continuent de jouer dans les affaires du Yémen.

Aux Nations Unies, comme par le passé, la délégation du Canada travaille activement dans divers autres domaines en encourageant le désarmement, l'exploration spatiale, la recherche scientifique sur les dangers d'irradiation, le respect des droits de l'homme et le programme d'expansion économique et sociale qui se poursuit sous les auspices des Nations Unies et des organismes spécialisés. Nous continuerons d'appuyer les programmes humanitaires destinés à alléger les problèmes des réfugiés. En tant que membre des commissions préparatoires, nous nous occupons activement des travaux préliminaires à la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'expansion économique, qui se tiendra en mars 1964, et à l'Année internationale de coopération qui aura lieu en 1965. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Ottawa à M. Prebish, président de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'expansion économique, qui séjourne parmi nous aujourd'hui et demain.